



PLPDMA

Synthèse

**PROGRAMME LOCAL
DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS**

2026-2031

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

WWW.HAUTSTOLOSANS.FR

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Pourquoi ce programme est important pour les habitants des Hauts Tolosans ?

Réduire nos déchets, c'est agir concrètement pour l'environnement, mais aussi pour notre qualité de vie au quotidien. Moins de déchets, c'est moins de camions sur les routes, moins de nuisances, des factures maîtrisées et des communes plus propres. Ce programme a pour but d'accompagner chacun (habitants, élus, associations, entreprises...) vers des gestes simples bénéfiques pour l'environnement.

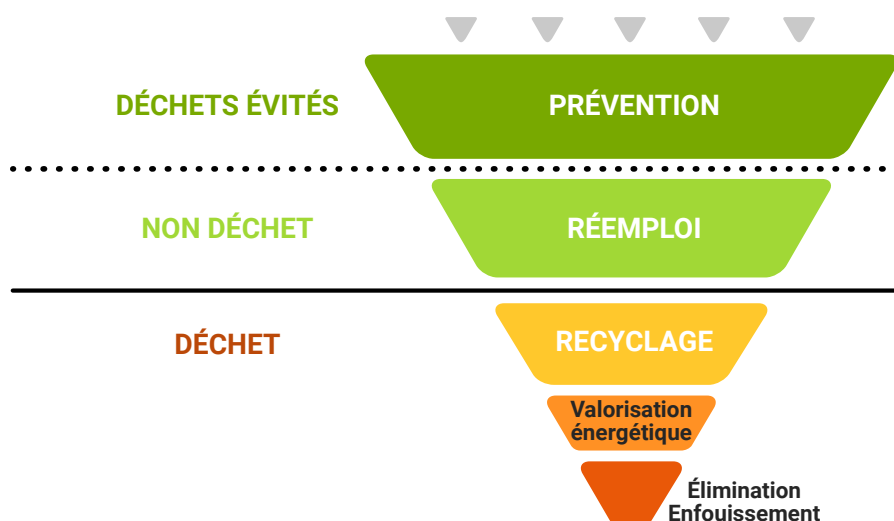
Contexte

Le PLPDMA est le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**. Ce programme donne une orientation stratégique sur les actions de prévention des déchets à mener pendant 6 ans. Il vise à réduire les tonnages et la dangerosité des déchets produits sur le territoire.

Le PLPDMA est divisé en **Axes** et **Actions**, qui structurent les actions de sensibilisation et les projets sur le territoire. Tous les 6 ans, le PLPDMA est révisé partiellement ou totalement afin de lancer de nouveaux projets et actions.

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits, leur teneur en substances nocives et les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.



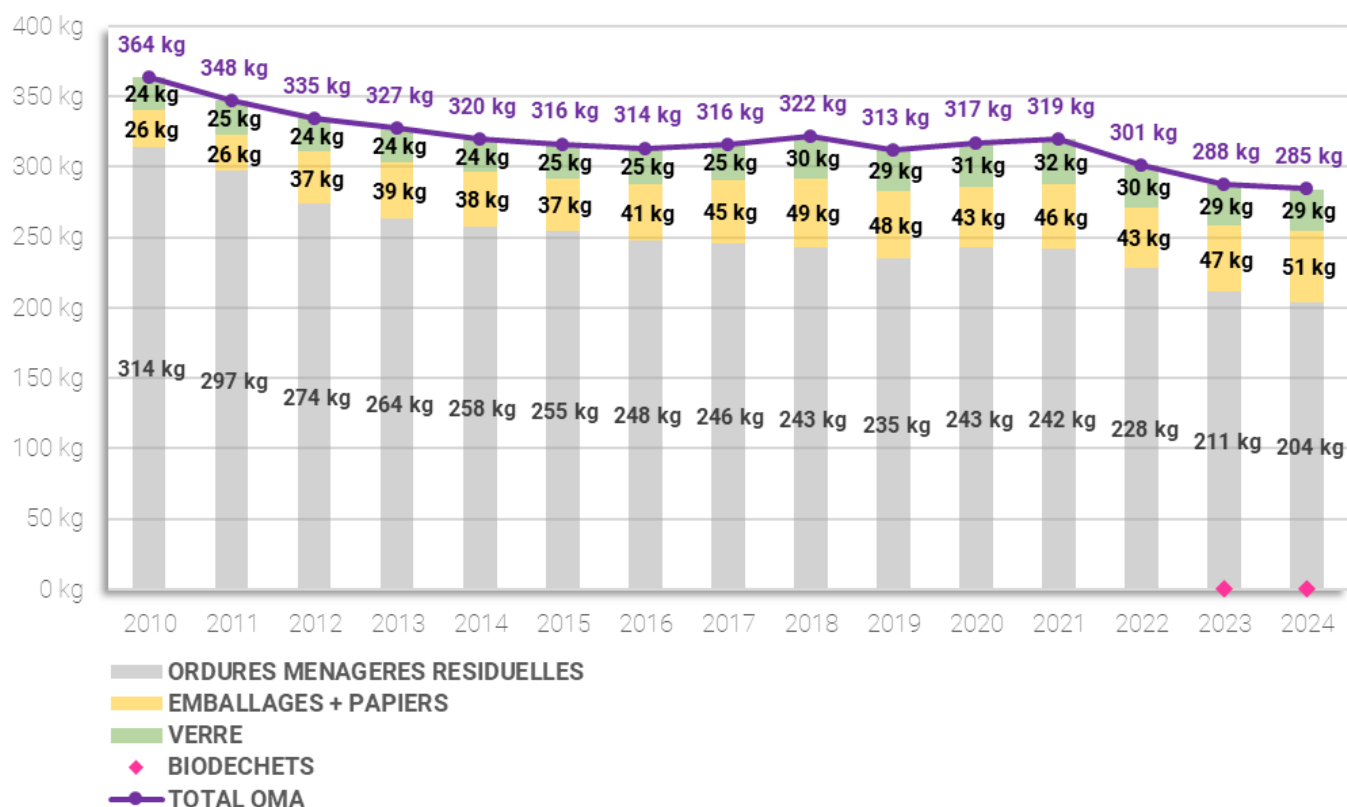
Les tonnages de déchets en Hauts Tolosans

Les OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) sont les déchets courants des ménages et des assimilés. Ils ne prennent pas en compte les apports en déchèterie.

Les DMA prennent en compte les OMA ainsi que les déchets plus occasionnels, comme les apports en déchèterie.

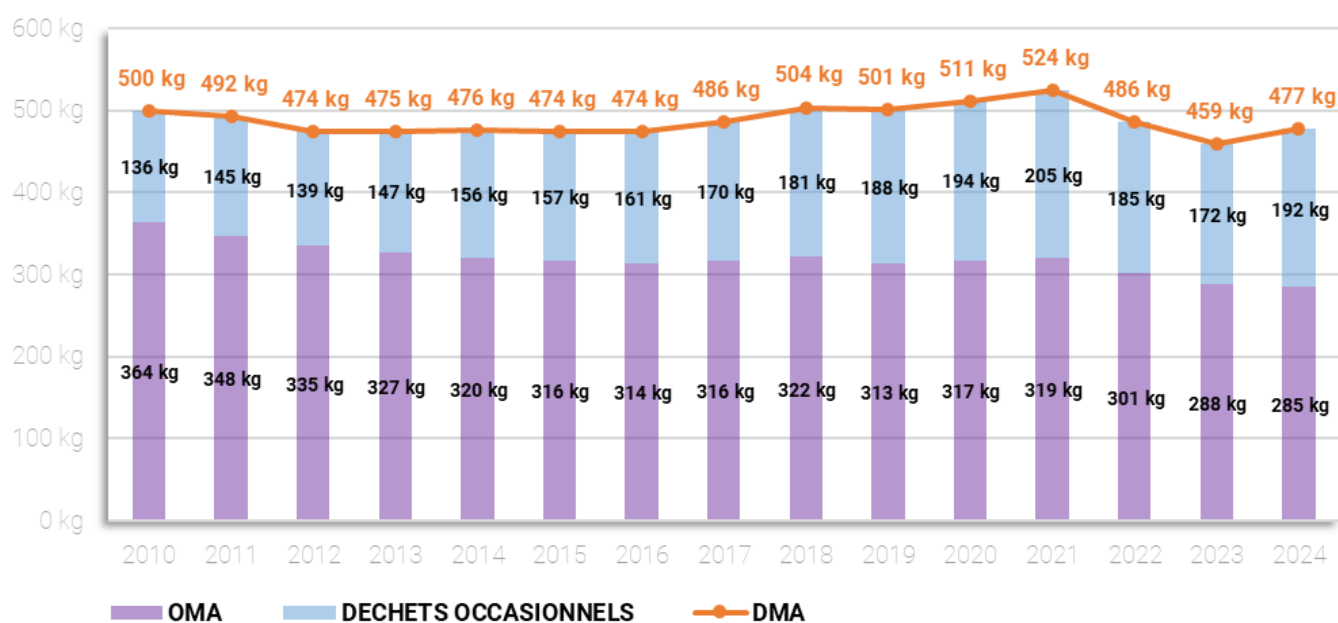
Les objectifs de réduction sont fixés par DECOSSET à l'horizon 2030, pour 5 EPCI (C3G, CCCB, CCF, CCHT et CCVA) avec un objectif commun de réduction des déchets par habitants.

► Evolution des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) par habitant



Objectif : 266 kg d'OMA en 2030, dont 175 kg d'OMR

► Evolution des déchets occasionnels par habitant



Objectif : 448 kg de DMA en 2030

Plan d'action PLPDMA 2026-2031

AXE 1 RÉDUIRE ET VALORISER LES LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les déchets alimentaires constituent une part importante de nos ordures ménagères résiduelles. Pourtant ils peuvent être valorisés localement grâce au compostage ou à des solutions de collecte adaptées. Cet axe a pour objectif de généraliser le tri et la valorisation des déchets alimentaires, à domicile comme dans les écoles, les établissements publics ou la restauration collective.

ACTION 1 : Développer le compostage individuel

- Établir un état des lieux de la valorisation des déchets alimentaires sur le territoire
- Atteindre 40% de taux d'équipement des composteurs individuels
- Sensibiliser et former les habitants à la valorisation de leurs déchets alimentaires

ACTION 2 : Développer les sites de compostage partagés

- Atteindre les 50% de taux de participation des sites de compostage partagés en centre-bourg
- Sensibiliser les habitants à la valorisation de leurs déchets alimentaires

ACTION 3 : Valoriser les déchets alimentaires dans les établissements publics

- Tous les établissements publics du territoire sont conformes à la loi et valorisent leurs déchets alimentaires
- Chaque établissement possède au moins 2 référents pour les sites de compostage

ACTION 4 : Développer les sites de compostage des déchets végétaux des cimetières

- Équiper tous les cimetières de sites de compostage

ACTION 5 : Accompagner et sensibiliser au tri des déchets alimentaires

- Permettre à chaque habitant d'accéder à une solution de valorisation des déchets alimentaires

ACTION 6 : Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

- Réaliser un diagnostic des besoins de la restauration collective
- Mettre en oeuvre les actions de sensibilisation

ACTION 7 : Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Réduire le gaspillage alimentaire au sein de la population en informant, sensibilisant et accompagnant les habitants vers des pratiques de consommation et de valorisation des déchets alimentaires plus responsables

AXE 2 REDUIRE ET VALORISER LES VEGETAUX

La plupart des végétaux peuvent être valorisés directement sur place. En les réduisant dans un premier temps, puis en les réutilisant sous forme de paillage ou de compost, ils contribuent à enrichir les sols et à favoriser la biodiversité. Cet axe a pour objectif de promouvoir un jardinage respectueux de l'environnement, de diffuser des pratiques simples pour limiter les apports en déchèterie et d'inciter les habitants à repenser la gestion de leurs végétaux.

Action 1 : Sensibiliser au jardinage « zéro déchet »

- Promouvoir la pratique d'un jardinage responsable et zéro déchet

Action 2 : Identifier et mettre en œuvre des leviers de réduction et de valorisation

- Mettre en place une action durable et adaptée au territoire de détournement des végétaux



POUR EN SAVOIR PLUS :

> Consultez l'intégralité du PLPDMA (diagnostic, élaboration et actions) :

www.hautstolosans.fr/PLPDMA_CC-Hauts-Tolosans_2026-2031.pdf



AXE 3 REDUIRE, REUTILISER, REEMPLOYER, REPARER

Avant de jeter, donnons une seconde vie aux objets ! Il est souvent possible de prolonger la durée de vie des biens en privilégiant la réparation, le réemploi et la réutilisation. Cet axe s'appuie sur les réseaux locaux, les collectes spécifiques et les événements dédiés, avec pour objectif d'encourager une consommation plus responsable et durable.

Action 1 : Accompagner le développement d'un collectif porté sur la réparation, la réutilisation et le réemploi

- Mobiliser les acteurs locaux et sensibiliser le grand public au réemploi et à ses alternatives

Action 2 : Encourager la réduction, la réutilisation, le réemploi et la réparation

- Augmenter la participation des habitants aux pratiques de réduction des déchets et prolonger la durée de vie des produits

Action 3 : Valoriser les textiles

- Réduire la quantité de textiles jetés dans les ordures ménagères et favoriser leur réemploi et réparation

Action 4 : Élaborer un plan de valorisation des encombrants

- Optimiser la collecte et la valorisation des encombrants en impliquant la population et les acteurs locaux

AXE 4 ACCOMPAGNER ET SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS

La réussite du programme passe par l'information, la pédagogie et l'accompagnement des citoyens, dès le plus jeune âge. Cet axe propose des actions de sensibilisation dans les écoles, les foyers, les structures associatives et les communes pour donner à chacun les clés d'un mode de vie zéro déchet.

Action 1 : Sensibiliser les élèves des écoles du territoire

- Sensibiliser 40 classes par an dans toutes les écoles du territoire

Action 2 : Encourager l'adoption du Stop-Pub pour réduire les imprimés non sollicités

- Atteindre 40% de taux d'équipement en stop pub

Action 3 : Structurer et animer un réseau territorial de sensibilisation à la réduction des déchets

- Organisation de sessions de formation et sensibilisation pour les relais de terrain, création d'une exposition de prêt

Action 4 : Mobiliser les foyers du territoire autour d'un défi de réduction des déchets

- Organiser 2 défis de réduction des déchets

Action 5 : Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets

- Réaliser un diagnostic de chaque marché de plein vent du territoire et adapter le matériel de collecte pour tendre vers une meilleure qualité de tri
- Accompagner les professionnels volontaires à la réduction des déchets de leur activité

AXE 5 ETRE ECO-EXEMPLAIRE

En tant qu'acteur public, la collectivité a un rôle moteur dans la prévention et la réduction des déchets. Cet axe vise à structurer une démarche interne cohérente et ambitieuse, intégrant pleinement les principes de réduction des déchets dans les pratiques professionnelles et le fonctionnement quotidien des services.

Action 1 : Renforcer les compétences sur la gestion des déchets végétaux

- Former les élus et agents communaux et intercommunaux à la gestion différenciée des espaces verts.
- Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts gérés par la CCHT
- Création d'une dynamique de réseau entre les communes sur la thématique

Action 2 : Réduire l'utilisation du papier

- Diminuer la consommation de papier au sein des services communaux et intercommunaux en optimisant les pratiques internes, en renforçant la dématérialisation et en favorisant l'utilisation de supports responsables, afin de réduire l'empreinte environnementale des administrations.

Action 3 : Sensibiliser des élus et agents à la prévention des déchets

- Mobiliser élus et agents autour des bonnes pratiques de réduction des déchets.



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2026-2031



UN DOUTE , UNE QUESTION ?

**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Tél : 05 61 82 63 74

Courriel : service-dechets@hautstolosans.fr

Rendez-vous sur :
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR